La Force Ouvrière UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Dispensé de timbrage
AVIGNON CTC
Trimestriel n° 28
juillet 2017
déposé le 5.07.2017
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

« Le temps de l'indignation est désormais dépassé. Celui de la révolte organisée doit prendre le relais. »

Claude JENET

Le nouveau Bureau :

- Présidente : Laure **LAMBERTIN**
- Vice-Président : Serge **OLLIER**
- Trésorier : Jean-Marie **CARTOUX**
- Trésorier-Adjoint : Christian **DIEUDONNE**
- Secrétaire : Françoise **BIROT**
- Secrétaires-Adjoints :

  Annie **EBERLE**

  Yves **CHATOUX**

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise **BIROT**
Marcel **BRIGATI**
Pierre **CAPELLE**
Mireille **CARTOUX**
Jean Marie **CARTOUX**
Yves **CHATOUX**
Christian **DIEUDONNE**
Annie **EBERLE**
Etienne **FERRACCI**
Michel **GIL**
Robert **HUGUES**
Laure **LAMBERTIN**
Michèle **PEYRON**
Marie José **PRUNET**
Serge **OLLIER**
Roger **ROUIRE**
Jean Marie **SOULIS**
Nadine **VUACHET**

L'éditorial de Laure LAMBERTIN

INSUPPORTABLE !

L'été a commencé tôt par des journées de canicule difficilement supportable. Hélas, la température, à laquelle nous ne pouvons rien, n'est pas l'unique responsable de la situation pénible qui nous est imposée.

Nous avons un nouveau gouvernement et un Président qui, candidat, a écrit aux organisations de retraités : « ***Je m'engage tout d'abord à protéger votre pouvoir d'achat et à en redonner aux retraités les plus modestes.*** »

« ***Je veillerai à ce que les retraités les plus modestes soient exonérés de l'augmentation de 1,7 points de la CSG.*** »

Mais qui sont ces retraités les plus modestes ? Ceux qui touchent moins de 1200 euros, parce qu'à partir de 1200 euros de retraite (ou pension) mensuelle, l'augmentation de la CSG ampute de plus de 200 euros annuels le pouvoir d'achat de ces retraités.

Pourquoi cette augmentation ? Le candidat Macron a écrit, « ***J'ai conscience que cette mesure destinée à favoriser l'activité, supposera un effort de la part des retraités non exonérés*** ». Et pour faire avaler l'amère pilule, il poursuit : « ***Grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants*** ».

Or cette attaque importante n'est pas seulement une baisse – encore une – du pouvoir d'achat des retraités elle constitue, outre la tentative de nous opposer aux jeunes générations sans régler leur problème, une **attaque contre la Sécurité Sociale**, le système d'indemnisation du chômage. En effet le candidat Macron programme cette attaque des retraités (et des fonctionnaires) en prétendant augmenter le pouvoir d'achat des salariés du privé. La CSG augmenterait pour tout le monde, les salariés du privé seraient exonérés des cotisations de la Sécu et du chômage, c'est comme ça que le candidat Macron prétend augmenter le pouvoir d'achat des jeunes, en mettant à mal la Solidarité intergénérationnelle liée à l'existence même de la Sécurité Sociale !

Jeunes et moins jeunes nous ne pouvons accepter d'être opposés les uns aux autres et encore moins de voir mis à mal cette part du salaire différé qui constitue la meilleure des protections sociales possibles.

Si le Président met en application les « promesses » du candidat, **nous nous mobiliserons** !

NOS ACTIVITÉS

11 avril

Réunion du Bureau Départemental qui prenait position en défense de syndicalistes indiens par, entre autres, une lettre à l'Ambassadeur d'Inde en France et un communiqué de presse.

Extraits de la lettre -

L'U. D.R.- FO de Vaucluse « vient d'être informée des peines prononcées, le 18 mars 2017, par le Tribunal de district de Gurgaon à l'encontre de travailleurs de Maruti-Suzuki. » (…)

Ce verdict est une honte.

… les plus grosses condamnations ont été prononcées à l'encontre des représentants du syndicat indépendant MSWU (…) ils sont condamnés pour avoir construit un syndicat afin que les salariés puissent se défendre contre l'exploitation et le travail précaire, pour avoir appelé à la grève pour exiger que l'ensemble des ouvriers de l'usine soit couvert par une convention collective, pour avoir voulu résister à la répression violente des milices armées envoyées par leurs patrons pour briser la grève.

En s'attaquant aux responsables syndicaux, c'est l'ensemble des salariés indiens qui est visé, c'est l'ensemble du mouvement ouvrier que l'on veut intimider et museler. C'est le droit de s'organiser, de manifester, de faire grève qui est remis en cause.

Nous ne pouvons admettre de telles restrictions en matière de liberté et de démocratie.

Pour l'U. D. R – FO de Vaucluse le respect des droits de l'homme, le libre exercice des droits syndicaux, la liberté d'opinion et d'expression, une justice indépendante et impartiale, sont des droits universels …

En conséquence, nous vous demandons de faire part aux autorités de votre pays (…) de notre exigence pressante, à savoir : la libération de tous les salariés de Maruti-Suzuki emprisonnés et l'amnistie pour tous les travailleurs de cette usine.

Premier mai

Participation d'une importante délégation de retraités au rassemblement organisé à l'Union Départementale pour « ***Dans un contexte politique marqué par l'entre deux tours de l'élection présidentielle et avec la persistance de politiques d'austérité au détriment des salariés, retraités et assurés sociaux, … marteler nos revendications tant salariales, qu'en matière de protection sociale ou de défense des services publics, et de montrer notre attachement à notre indépendance syndicale.*** »

La confédération FO avait placé cette journée dans le cadre, entre autres revendications, de « **l'abrogation de la loi travail** ».

30 mai

Assemblée générale élective qui a renouvelé son Conseil d'Administration et adopté une résolution et une motion ci-jointes.

Photo LE POTE AGE - Mireille CARTOUX

30 mai 2017 - AG de l'UDR-FO de Vaucluse

Sous la présidence de Jean-Claude SALIVET (représentant l'UCR-FO) et en présence de Jean-Luc BONNAL (Secrétaire Général de l'UD-FO de Vaucluse), L'assemblée générale de l'Union Départementale des retraités Force Ouvrière de Vaucluse s'est tenue le 30 mai 2017 à Montfavet.

Jean-Luc BONNAL a souligné les liens étroits existant entre l'UDR et l'UD et mis en avant le travail effectué par les Camarades retraités qui assurent des permanences à l'UD, sont conseillers des salariés, siègent au prud'hommes ou dans certains organismes. En cette période électorale il a expliqué les raisons pour lesquelles FO n'avait pas donné de consigne de vote pour les élections présidentielles et n'en donnerait pas pour les élections législatives. Il a fait part des craintes que nous avons à avoir du fait de l'utilisation des ordonnances pour faire passer de nouvelles contre-réformes dont la première s'attaquera au Code du Travail. Il n'a pas manqué d'évoquer les conséquences négatives qu'auront les suppressions d'emplois de fonctionnaires, l'augmentation de la CSG, … Il a terminé en évoquant la représentativité syndicale tant au niveau national que départemental et lancé un appel pour que les retraités participent au développement du Syndicat en Vaucluse.

Laure LAMBERTIN, a présenté le rapport d'activité. Elle a rappelé toutes les actions conduites (audiences, manifestations, rassemblements) pour défendre les revendications des retraités et les services publics. Elle a mis en avant le rôle important joué par notre UDR en Vaucluse pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées résidant en EHPAD ou en résidence autonomie : visite des établissements, audiences, rédaction d'une Charte de bientraitance, conférence de presse pour sensibiliser l'opinion sur la non-traitance. Elle a rappelé que notre UDR a rapidement condamné la loi ASV qui ne répond pas à notre revendication, à savoir la prise en compte de la dépendance par la sécurité sociale. De surcroît le socle de prestations minimales instauré par cette loi impacte négativement la vie des retraités du fait de la suppression de certains services et des emplois y afférents. Notre UDR a également apporté son soutien aux travailleurs indiens du Syndicat Maruti Suzuki condamnés à la prison à vie. En plus de cette activité militante, l'UDR édite un journal trimestriel : « LE POTE AGE » , organise une sortie annuelle, et propose chaque année à ses adhérents une après-midi récréative. Elle termine son intervention en sollicitant les adhérents qui le peuvent à venir renforcer les groupes de travail et annonce un prolongement à la conférence organisée en 2016 sur la mémoire.

Jean-Marie CARTOUX a présenté le rapport de trésorerie qui est en léger excédent. Il a décortiqué les recettes et les dépenses. Jean BARNEOUD, Président de la commission de contrôle, a souligné l'excellente gestion et certifié la véracité des comptes.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.
Serge OLLIER a présenté au nom du Conseil d'Administration la résolution. De nombreux Camarades sont intervenus. Cette résolution a donné lieu à des interventions passionnées qui recueillaient l'assentiment de tous. Les amendements proposés ont été intégrés et la résolution a été adoptée à l'unanimité.
Yannick qui nous confectionne depuis des années un excellent repas, est papa depuis quelques mois. Nous avons profité du fait qu'il soit présent avec son épouse, pour féliciter ce charmant couple en leur offrant un petit cadeau pour leur magnifique bébé.

L'assemblée générale a procédé à l'élection du Conseil d'Administration. Ce dernier a élu son Bureau : Michel GIL, Président d'honneur ; Laure LAMBERTIN, Présidente ; Serge OLLIER, Vice-Président ; Jean-Marie CARTOUX, Trésorier ; Christian DIEUDONNE, Trésorier Adjoint ; Françoise BIROT, Secrétaire ; Annie EBERLE, Secrétaire Adjointe; Yves CHATOUX Secrétaire Adjoint.
Jean-Claude SALIVET après avoir apporté le salut fraternel de l'UCR-FO a rappelé les actions conduites par les 9 organisations syndicales de retraités pour réclamer une augmentation des retraites, défendre la sécurité sociale et les services publics. Il a insisté sur le fait que réduire les cotisations sociales n'avait jamais créé d'emplois. En ce qui concerne le questionnaire à destination des retraités, le dépouillement fait ressortir une perte du pouvoir d'achat. Jean a ensuite évoqué la lettre du candidat Macron aux retraités. Le candidat devenu Président va augmenter la CSG pour compenser les nouveaux cadeaux aux entreprises. Cette augmentation va frapper durement les retraités imposables. De plus il va supprimer les régimes spéciaux et créer un régime unique de retraite par points qui se traduira une nouvelle fois par une diminution des futures retraites. Faute de temps il a été contraint de limiter son intervention et a terminé en demandant aux retraités de rester mobilisés et prêts à répondre à toute forme d'action.
Les participants ont clôturé les travaux en levant le verre de l'amitié.
Après avoir fait travailler leurs neurones ils ont eu le plaisir d'éveiller et de régaler leurs papilles en dégustant un succulent repas.

PHOTO LE POTE AGE—Mireille CARTOUX

Assemblée Générale de l'UDR-FO de Vaucluse

Résolution

L'assemblée générale de l'Union Départementale des retraités Force Ouvrière de Vaucluse réunie le 30 mai 2017 à Montfavet, réaffirme son opposition à une Europe où la démocratie s'efface derrière la bureaucratie et les lobbys ; elle dénonce la « gouvernance » économique européenne qui conduit à une austérité permanente, à un démantèlement des droits sociaux par la marchandisation financière.
Elle réaffirme son indépendance absolue à l'égard de l'Etat, du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, sectes philosophiques, Eglises, et de façon générale son irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, pour assurer la défense effective des droits, intérêts moraux et matériels des salariés, chômeurs et retraités conformément aux principes définis par la Charte d'Amiens en 1906
En conséquence et comme toujours, l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour les élections législatives. Quels qu'en soient les résultats, l'UDR-FO aura ainsi toute sa liberté de comportement pour se positionner et agir, par la négociation comme par l'action.
L'assemblée générale attachée aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de démocratie, affirme :

- qu'il est urgent de mettre fin aux politiques d'austérité, suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement, qui sont le terreau sur lequel prospèrent tous les mouvements du rejet de l'autre,
- que l'utilisation du 49-3 est antidémocratique,
- que légiférer par ordonnance remet en cause la démocratie.

Elle considère que **C**'est **F**aire **D**u **T**ort aux actifs et retraités que d'accompagner le détricotage du code du travail, le recul des droits sociaux et se félicite que FORCE OUVRIERE combatte ce dépeçage. Elle exige l'abrogation de la loi travail. Contrairement aux banques, les retraités ne sont pas à l'origine de la crise mais en sont les premières victimes. Ils n'acceptent pas d'être traités comme des « variables d'ajustement », des « facteurs d'économies » supplémentaires dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018.

Pour l'augmentation du pouvoir d'achat des pensions et des retraites

Les pensions et les retraites de base et complémentaires n'ont pas été augmentées depuis 2013 (si ce n'est l'aumône de 0,1 % en 2013). Ce « gel » n'est ni plus ni moins qu'une désindexation des retraites et des pensions qui se traduit concrètement par une baisse du pouvoir d'achat pour les retraités du fait de l'augmentation des prix et du coût de la vie en général, sans parler de la fiscalité locale et régionale.

Elle revendique :

⇒ La revalorisation des retraites et des pensions pour tous
⇒ Le retour à l'indexation au 1er janvier des retraites et pensions des régimes de base et complémentaires, des pensions de réversion sur l'évolution générale des salaires et exige le rattrapage du pouvoir d'achat perdu (20% sur 20 ans)
⇒ Le retour à la règle des dix meilleures années pour le calcul des retraites du privé
⇒ Le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, elle revendique le relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général
⇒ L'annulation des mesures fiscales qui constituent des attaques frontales contre le pouvoir d'achat des retraités (rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ; suppressions de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé 3 enfants ou plus)
⇒ La suppression de la C.A.S.A
⇒ La suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10 %
⇒ Un minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète
⇒ Le maintien des régimes spéciaux

En conséquence, l'assemblée générale :

* réaffirme son attachement aux revendications confédérales sur les retraites pour l'abrogation des contre-réformes de 1993, 2003, 2007, 2010 et 2014, tant sur l'âge de départ à 60 ans que pour le nombre de trimestres exigibles pour une retraite pleine et entière, leur augmentation conduisant in fine à « la retraite pour les morts » de 1910
* dénonce le gel des retraites et pensions ainsi que toutes les règles pénalisantes appliquées en matière de revalorisation des retraites et pensions des secteurs privé et public
* condamne la hausse de la TVA depuis le 1er janvier 2014 (de 19,6 % à 20 % pour la majorité des biens et services, de 7 % à 10 % pour le taux intermédiaire) qui pénalise les plus faibles revenus. L'UDR-FO considère que la TVA, est l'impôt le plus injuste pesant sur le plus grand nombre

Pour l'assemblée générale, il est inadmissible que pour un nombre croissant de retraités, les conditions de vie soient de plus en plus difficiles. D'autant plus difficiles que nombre de retraités sont contraints de venir en aide à des membres de leur famille frappés par la précarité.

Non à l'accord MEDEF-CFDT sur les retraites complémentaires

L'assemblée générale juge inacceptable cet accord qui :

• poursuit pendant trois ans le gel des retraites complémentaires avec la sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation (comme cela a déjà été fait en 2013, 2014 et 2015) ;

• renchérit le coût d'achat du point de retraite (revalorisé au cours des trois prochaines années selon l'évolution annuelle du salaire moyen et non en fonction de l'évolution des prix afin de faire baisser de 6,56 % à 6 % le rendement des régimes ARRCO et AGIRC) ;

• depuis 2016, reporte au 1er novembre la date de revalorisation des retraites complémentaires ;

• applique, à partir de 2019 pour la génération 1957, pendant trois ans, un abattement de 10 % sur le montant de la retraite complémentaire à tout nouveau retraité qui, bien que remplissant les conditions de retraite à taux plein au régime de base, refuserait de repousser de quatre trimestres son départ en retraite (ou serait fiscalement exonéré de CSG).

A elles seules, les ponctions effectuées directement dans le portefeuille des retraités, estimées à 1,6 milliard d'euros en 2017, 3,9 milliards en 2020 et 4,9 milliards en 2030, représentent plus de la moitié de la totalité des mesures mises en œuvre pour réduire le déficit technique des régimes de retraite ARRCO/AGIRC.

Malgré toutes les mesures de cet accord, on sait d'ores et déjà qu'elles s'avèreront insuffisantes pour assurer l'équilibre de la situation financière de l'ensemble AGIRC+ARRCO+AGFF qui continuera à afficher des résultats techniques déficitaires (– 4,1 milliards en 2030), alors que la proposition de Force Ouvrière d'augmenter les cotisations (patronales et salariales) aurait permis de régler le problème.

L'assemblée générale soutient la position de la Confédération Force Ouvrière qui a refusé de donner son aval à cet accord qui instaure un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite. C'est un « Cheval de Troie » qui permettra au gouvernement de légiférer sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite à taux plein. Avec l'UCR-FO, elle estime qu'il s'agit d'une liquidation programmée des régimes paritaires de retraite complémentaire afin de glisser progressivement vers un « régime universel » en compte notionnel qui laminerait les droits acquis. Elle considère que les mesures préconisées portent aussi en germe un risque de changement de la nature de la retraite dès lors qu'elle pourrait être considérée non plus comme un droit mais comme une aide sociale.

Non aux attaques contre la protection sociale collective et solidaire

■ L'assemblée générale est attachée à défendre la Sécurité Sociale et ses principes fondateurs de 1945 d'égalité, de solidarité et d'accès aux soins pour tous, et les systèmes de protection sociale collective par répartition basés sur un financement assuré par des cotisations sociales qui, comme le rappelle la Confédération FO « constituent le socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité sociale et une garantie pour son avenir ».

■ En ce sens, elle exige le retrait des lois Bachelot et Touraine. Lois qui attaquent brutalement la Sécurité Sociale et la Santé publique :

◊ en transférant aux ARS les prérogatives de l'Assurance-maladie en matière de gestion du risque avec la territorialisation de la Sécurité sociale donc des droits différents d'une région à une autre

◊ en imposant au nom du pacte de responsabilité 7,4 milliards d'euros d'économies à la Sécurité sociale dont 3,4 milliards à l'Assurance-maladie qui se fera au détriment de la santé des assurés sociaux, au premier chef des retraités

◊ qui programment la fermeture de 22 000 postes dans les Hôpitaux et la fermeture de 16 000 lits. Mesures qui ont une incidence brutale dans notre département sur les hôpitaux, en tout premier lieu celui d'Orange et les maternités comme celle d'Apt dont la fermeture prochaine est programmée

■ Elle dénonce et condamne les diverses dispositions dites de « responsabilisation » qui, non seulement pèsent lourdement sur les revenus des assurés et tout particulièrement des retraités, mais, de plus, contribuent à mettre sournoisement en place une médecine à deux vitesses : forfaits, franchises médicales, pénalités en cas de non suivi du parcours de soins coordonné, déremboursements et moindres remboursements de médicaments, durcissement des conditions d'accès à la couverture à 100 % des affections de longue durée (ALD)... Dépassements d'honoraires particulièrement scandaleux qu'ils soient légaux ou illégaux.
De surcroît, il est inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, du désengagement de la sécurité sociale, du reste à charge de moins en moins supportable y compris pour ceux qui ont une complémentaire santé.

NON à la gestion comptable de la sécurité sociale, la maladie n'est pas une marchandise !

Des études mettent en évidence que les retraités font partie des 15 % de la population majeure qui déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières**. Pour l'assemblée générale, toute situation de renoncement ou de report aux soins est inacceptable.**

■ L'assemblée générale tient à exprimer son opposition aux contrats de complémentaire santé « labellisés » pour les plus de 65 ans. Ce dispositif conduit à une structuration par génération du système de protection sociale. Il constitue des plafonds de tarifs progressifs par tranche de cinq ans à partir de 65 ans. Avec trois niveaux de garanties et trois niveaux de cotisations, c'est une rupture de la solidarité intergénérationnelle et de la mutualisation.
Elle revendique l'abandon de ce dispositif de « généralisation » de la complémentaire pour les retraités qui va à l'encontre des principes et des valeurs de mutualisation et de solidarité entre tous les assurés que Force Ouvrière défend et revendique.

Perte d'autonomie

La loi dite d' « Adaptation de la Société au Vieillissement » (ASV) n'apporte aucune réponse positive à la prise en charge nécessaire des problèmes de la dépendance **mais** :

- d'une part, axée sur le maintien à domicile, sans réels moyens budgétaires elle fait l'impasse sur l'accès en EHPAD, alors que la situation des EHPAD ne cesse de se dégrader faute de moyens humains et matériels.
- d'autre part, elle privilégie le bénévolat aux dépens du recrutement, de la formation et de la reconnaissance professionnelle de personnels qualifiés. Cette loi est financée par les 650 millions d'euros par an provenant de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), taxe instaurée depuis 2013 sur les seuls retraités imposables. A elle seule, la revalorisation de l'APA, coûtera 375 millions d'euros par an (soit plus de la moitié des 650 millions collectés via la CASA) et ne couvre manifestement qu'une partie des dépenses d'aide à domicile des 722 000 personnes âgées dépendantes.

L'assemblée générale réitère son opposition à faire payer aux retraités le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie et **revendique sa prise en charge globale, pérenne et solidaire, dans le cadre de la solidarité organisée par la Sécurité Sociale.**

L'assemblée générale constate que le socle de prestations minimales instauré par la loi ASV impacte négativement la vie des retraités locataires en résidence autonomie, en particulier en leur supprimant l'accès au restaurant les week-ends et jours fériés. Elle exige le retour à la situation antérieure.

Non à la territorialisation de la République oui au maintien et au développement des services publics

L'assemblée générale réaffirme son attachement à la République une et indivisible qui garantit l'égalité des droits.

C'est pourquoi elle rappelle son opposition à la réforme territoriale faisant disparaître les communes et les départements, organisant la disparition programmée des services publics (bureaux de postes, écoles, services hospitaliers…), pénalisant ainsi la population et en particulier les personnes âgées.

Elle exige le retour, le maintien et le développement des services publics de proximité en zone rurale comme en zone urbaine afin d'assurer à nos concitoyens l'ensemble des services publics républicains de qualité.

Elle dénonce le « tout internet » qui éloigne encore plus les usagers et tout particulièrement les retraités des services publics indispensables**. Elle n'entend pas refuser « le progrès » mais refuse que « le progrès » se fasse par la substitution de machines aux personnes physiques** qui établissent un contact, une aide indispensable, entre les usagers et les démarches obligatoires. Elle n'admet pas que les appels à destination des services publics soient surtaxés.

AU PLAN LOCAL

L'assemblée générale déplore le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse et le manque de financement public pour la création de nouveaux établissements.

Elle revendique un plan d'aide urgent pour les Établissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui sont dans une situation critique, mettant en difficultés les personnels, en nombre insuffisant, et les résidents insuffisamment entourés et aidés.

Aux côtés de la Fédération des Personnels des Services Publics de santé F.O., elle réclame 1 personnel pour 1 résident (ratio préconisé par le plan gouvernemental « solidarité grand âge » de 2006) alors qu'en Vaucluse le rapport est de 0,6 pour 1.

L'assemblée générale mandate l'UDR-FO de Vaucluse pour amplifier les actions menées afin que les retraités soient respectés dans leur dignité physique et psychologique..

L'assemblée générale :

◊ réclame une politique publique d'adaptation de l'habitat, de la ville, des transports publics, des services, de l'environnement et de l'espace social, au vieillissement de la population, prenant en considération le logement, l'accessibilité, l'environnement immédiat, l'existence de commerces, de services de proximité et services publics locaux…

◊ réclame un guichet unique d'information sur les démarches à effectuer et les aides susceptibles d'être octroyées pour les travaux d'aménagement, d'accessibilité et d'adaptation du logement à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie.

◊ exige :

⇒ que l'accès au crédit reste possible pour les retraités et personnes âgées, dans des conditions qui ne soient pas discriminantes (taux d'assurances prohibitifs sur les prêts)

⇒ l'augmentation des aides spécifiques pour l'adaptation du logement.

REJOINDRE L'UDR-FO

L'assemblée générale estime que des menaces planent sur la République sociale et sur les libertés démocratiques.

Elle appelle tous les retraités qui sont :

CONTRE l'érosion des droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale, du pouvoir

d'achat des retraites et des pensions, la casse des services publics, les politiques d'austérité qui se succèdent dans le seul but de satisfaire les instances européennes, les marchés financiers et les agences de notation par la stricte application du pacte budgétaire européen.

CONTRE les tentatives qui, au nom du dialogue social, visent en réalité à corseter le mouvement syndical et à le contraindre à soutenir les contre réformes mises en œuvre par les gouvernements sous le diktat de la Commission européenne.

POUR combattre les mesures graves qui pourraient être décidées dans les semaines et les mois à venir, y compris cet été

à rejoindre l'UDR-FO de Vaucluse, à rester vigilants, mobilisés et prêts à répondre à toute forme d'action qu'exigerait la situation.

MONTFAVET, le 30 mai 2017

Résolution adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale a **voté à l'unanimité** la **motion** suivante (à envoyer au Ministre de la Justice) :

" ***L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse, réunie en Avignon, a appris la comparution, le 31 mai prochain, de M. Elie DOMOTA, Secrétaire Général de L'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe, devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre sous l'accusation de « violence en réunion ».***

Elle exprime, à l'unanimité, sa totale réprobation face à ce qui apparaît comme un nouvel acte du harcèlement répressif que subit l'UGTG, particulièrement depuis la grève générale de 2009, et une nouvelle tentative de discréditer le combat syndical en criminalisant l'action des militants pour museler toute démarche revendicative.

Profondément attachée au respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail sur les libertés syndicales, l'U.D.R.-F.O. 84 vous demande solennellement l'abandon des poursuites engagées à l'encontre de M. Elie DOMOTA."

Photo LE POTE AGE—Mireille CARTOUX

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

LUTTES DE CLASSES EN INDE

Contrainte par l'action de ses employés de reconnaître leur syndicat indépendant, la direction de l'usine Maruti Suzuki de Manesar veut, à tout prix, refuser leur revendication : « étendre à tout le personnel les droits accordés à 20% d'entre eux ». Dans cette ceinture industrielle qui pourrait être qualifiée de à bas-coût, les implantations d'entreprises sont nombreuses et récentes. Du point de vue des droits ouvriers, tout est à conquérir.

En Inde le système des castes, associé à la religion hindouiste sépare les personnes en groupes qui doivent rester étanches et qui sont définis par leurs fonctions. Par exemple les brahmanes ont comme prérogative la médication, l'instruction et la prêtrise. Mais les brahmanes n'ont pas le droit de cultiver la terre, tâche réservée à la caste des paysans. La caste des intouchables est en charge du traitement des déchets et de tous les métiers de la boucherie*. Mais la constitution indienne interdit formellement de priver un individu de quelque droit que ce soit du fait de sa caste ou de ses origines ou de son métier.

Personne n'ignore en Inde ce point de la constitution. Aussi quand, en 2012, un cadre de l'usine Maruti Suzuki change sans motif de poste un responsable du syndicat, toute l'usine comprend que c'est à la fois une entorse à la constitution et un coup porté au syndicat indépendant. Parmi les salariés la mobilisation s'étend. Le conflit prend rapidement de l'ampleur. « Réintégrez notre camarade à son poste ».

La direction n'abandonne pas son objectif et recourt à la violence. Alors que les employés sont réunis en meeting dans l'usine pour faire avancer leurs revendications elle introduit des dizaines de nervis provocateurs dans les locaux. Il va s'en suivre des bagarres. Un bâtiment va prendre feu, un cadre de l'usine va y mourir. Toujours accrochée à son but de répression, la direction de l'usine s'empare de ce tragique accident pour porter des coups à la résistance de ses employés. Licenciement de 546 permanents et plus de 2000 ouvriers intérimaires. Plainte déposée pour meurtre. Un procès à charge est monté par la direction et la justice du conté. 148 personnes sont emprisonnées. Elles le resteront plus de quatre ans jusqu'à la fin du procès.

En Inde, un homme reconnu coupable de meurtre encourt la peine de mort ou la prison à perpétuité. Au procès, la direction de l'usine cherche la condamnation à mort. Elle veut par ces condamnations horribles terrifier et en finir à jamais avec les syndicats indépendants. Les seuls témoignages à charge apportés aux procès sont ceux des cadres responsables de l'opération. Pas un seul des salariés de l'usine ne viendra témoigner contre les syndicalistes et pourtant il y a des milliers et des milliers de salariés. Pas une seule preuve n'a été apportée au procès, de la culpabilité des condamnés ! Mais on aura entendu du côté du personnel de la justice l'argument qu'*il faut rassurer les investisseurs étrangers*.

Le tribunal prononce la relaxe pour 117 personnes qui ont donc passé sans raison 4 ans en prison. Il en condamne pour des délits divers quatre à 5 ans de prison et 14 autres qu'il libère car ils ont accompli leur peine avant le procès. **Il choisit 13 d'entre eux dont *les* douze responsables du syndicat pour les déclarer coupables de meurtre**.

Quelques jours plus tard, les condamnations vont tomber : prison à perpétuité pour les 13 de Maruti Suzuki.

Le tribunal a estimé plus prudent de garder vivants les condamnés. Cela conserve le recours à des marches arrières. Mais pour les condamnés ce choix n'est meilleur que s'ils gardent l'espoir de recouvrer rapidement leur liberté. Et cet espoir là a besoin de notre mobilisation sans relâche jusqu'à la libération des emprisonnés.

Dans toute l'Inde, une protestation de centaines et centaines de milliers de travailleurs a déjà commencé à se mobiliser dès que la menace sur les syndicalistes a été connue. Dans le monde entier les prises de position se multiplient. Pour le moment elles concernent les responsables syndicaux et les adhérents. Bientôt la protestation va sortir de ces cercles pour s'étendre à toutes les populations. Quand, dans le monde entier la protestation se sera développée suffisamment, les institutions financières et judiciaires indiennes finiront par considérer que l'emprisonnement des 13 de Maruti Suzuki nuit plus à leurs affaires que leur libération. Quand la direction de la multinationale Suzuki va se rendre compte qu'elle a du mal à convaincre ses clients potentiels du bon droit des responsables de son entreprise d'exiger la peine de morts pour les syndicalistes … à ce moment là, nous ne serons pas loin de savoir que nous avons eu raison de faire marcher la solidarité ouvrière.

Le film de Satyajit Ray : « Tonnerres lointains » décrit la survenue de la famine au Bengale en 1942 suite à la décision de Churchill de vider les réserves de riz pour que les japonais ne puissent pas s'en emparer. Le film décrit par petites touches la vie de cette région et l'impact de la division en castes de ce groupe humain.

N.B. : L'UDR-FO de Vaucluse indignée par l'ignominie absolue du Tribunal de district de Gurgaon est intervenue auprès de Monsieur l'Ambassadeur de l'Inde en France pour exiger la libération de tous les salariés de Maruti-Suzuki emprisonnés et l'amnistie pour tous les travailleurs de cette usine.